



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

| | |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 12 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 15 | L'an deux mille vingt, le jeudi 30 juillet, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi 23 juillet deux mille vingt. |
|---|---|

PRESENT(E)S : 12

GISELLE BERNARD
FABIENNE CHAUTY
ISABELLE DAURES
CELINE DOUARIN
GAETAN DUBIEN
ALAIN FAUGERAS
SEBASTIEN GRAVIER
STEPHANE HOUSSIER
ROMAIN LEGRAND
MARIE-ANGE MERCIER
KARINA MONNET
JEAN-PAUL VIVIER (arrivé 19H45)

ABSENTS REPRESENTE(E)S (3) :

DENIS CHARBONNIER REPRESENTE PAR ROMAIN LEGRAND
NICOLAS MIALON REPRESENTE PAR MARIE-ANGE MERCIER
DAMIEN ROSSEEL REPRESENTE PAR ALAIN FAUGERAS

ABSENTS NON REPRESENTE(E)S (0) :

Secrétaire de séance : ISABELLE DAURES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H.

B U D G E T

1. ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gisèle Bernard

Vu la délibération 43-2019 du conseil municipal du 22 juillet 2019 demandant l'adhésion de la commune d'Artonne au SIA Morge et Chambaron le budget d'assainissement doit être soldé.

Le compte administratif 2019 de l'assainissement, voté en octobre 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 41.009,37 euros et un excédent d'investissement de 54.066,47 euros.

Ces montants sont à intégrer au budget communal comme suit :

- 41.009,37 euros en recette de fonctionnement
- 54.066,47 euros en recette d'investissement.

Ces montants soit un total de 95.075,84 euros, seront reversés au SIA MORGE et CHAMBARON.

2. MODIFICATION BUDGET

Rapporteur : Gisèle Bernard

Suite a l'intégration du budget assainissement et aux règlements de factures concernant le solde l'AVAP, les travaux chemins du TU et du Creux Pierrot, le poteau incendie et les travaux du logements place St Esprit il convient de faire les modifications suivantes :

AUGMENTATIONS DE CREDITS

| SOMMES | CHAPITRES / PROGRAMMES | ARTICLES | D / R |
|---------------------------|------------------------|----------|-------|
| section de fonctionnement | | | |
| + 41 009,37 € | 002 | 002 | R |
| - 54 066,47 € | 023 | 023 | R |
| + 95 075,84 € | 65 | 657358 | D |
| section d'investissement | | | |
| - 54 066,47 € | 021 | 021 | R |
| + 54066,47 € | 001 | 001 | R |

PROGRAMME 68 : TRAVAUX DE RESEAUX CHEMINS DU TU ET DU CREUX PIERROT

| | | | |
|--------------|-----|----------|---|
| + 4 500,00 € | 68 | 21532 | D |
| + 4 500,00 € | 040 | 28041582 | R |

PROGRAMME 69 : POTEAU INCENDIE

| | | | |
|--------------|----|-------|---|
| + 1 700,00 € | 69 | 21568 | D |
| + 1 700,00 € | 40 | 2802 | D |

PROGRAMME 35 : TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP EN AVAP

Prévisions Budgétaires 2020 : 5 500,00 €, dépenses : 6 706,00 €, manque 1 206,00 € (Commissaire enquêteur)

| | | | |
|--------------|----|--------|---|
| + 1 300,00 € | 35 | 202 | D |
| + 100,00 € | 40 | 2802 | R |
| + 1 000,00 € | 40 | 281531 | R |
| + 200,00 € | 40 | 28031 | R |

VIREMENTS DE CREDITS

PROGRAMME 67 : REFECTION LOGEMENT PLACE ST ESPRIT

| | | | |
|---------------|-----|------|---|
| + 15 000,00 € | 67 | 2313 | D |
| - 15 000,00 € | 105 | 2313 | D |

ANNULATIONS DE TITRES CANTINE

| | | | |
|------------|----|--------|---|
| + 900,00 € | 67 | 673 | D |
| - 900,00 € | 11 | 615221 | D |

VOIRIE

1. PROBLEMATIQUE VOIRIES LOTISSEMENT CLOS DES VARENNES

Rapporteur : Stéphane Houssier

☞ Rue des Moriades (bord du lotissement): la voirie appartient à Monsieur GRENIER.

☞ Clos des Varennes : Accord par convention entre lotisseur Monsieur MASSON et Monsieur GRENIER d'un droit de passage. Après la vente du dernier lot (en cours) du lotissement, la voirie devait être rétrocédée à la commune avec ma mise en place d'un enrobé. En parallèle, un devis du SIEG a été revu fortement à la hausse pour équiper la rue de lampadaires.

Convention pour tout le lotissement pour fixer des règles d'aménagement et programmer la rétrocession. Nouvelle demande pour lotissement rue Croix des Rameaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'intégration de la voirie et réseaux de la rue des Moriades au domaine public sans coût supplémentaire pour la commune en fin de travaux. Un contact avec les ayants droits de Monsieur GRENIER et M. MASSON devra être effectué au préalable.

ADOPTÉ PAR 14 VOIX ET 1 ABSENTION

2. INFORMATION PROJET LOTISSEMENT CROIX DES RAMEAUX

Rapporteur : Stéphane Houssier

Rencontre le 10 juillet du propriétaire et de l'architecte en charge du dossier. Projet de création d'un lotissement (13 lots) débouchant sur la rue de la Croix des Rameaux. Projet du département de créer un rond-point au croisement salle polyvalente/rue de la Croix des Rameaux.

Plusieurs points ont été soulevés notamment sur les sens de circulation, le raccordement sur réseau d'eaux usées, la réfection des murs (rue St Agoulin) et la mise en place de haies. Une nouvelle version des aménagements sera transmise.

Questions du public :

- pas de souhait d'avoir un sens unique sans rotonde de demi-tour
- difficulté de croisement en double sens de circulation
- impacts sur la circulation pendant les travaux ?

3. ATTRIBUTION NUMERO DE RUE

Rapporteur : Stéphane Houssier

Réflexion à mener en lien avec le cadastre :
Artonne , rue de St Agoulin

TRAVAUX

1. TRAVAUX DES RUES STE VITALINE, ST JEAN, MONTJOLY

Rapporteur : Stéphane Houssier

Projet d'aménagement proposé en juin : marché lancé fin juin par Géoval (estimation 110 000 € HT)

- COLAS : 86 272, 30 €
- EUROVIA : 109 728,30 €
- GATP : 85 000,10 €
- SIORAT : 145 810,50 €

Choix par la commission CAO de la sélection de l'entreprise GATP moins disant et reconnu pour sa compétence technique. Confirmation de démarrage S 37. En parallèle, chiffrage « Rue du Cours » en cours.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix de la CAO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. TRAVAUX LOGEMENT 1^{ER} ETAGE PLACE ST ESPRIT

Rapporteur : Sébastien Gravier

Réfection du logement du 1^{er} étage (peinture, réaggréage sol, électricité)

Trois offres proposées de coût très similaire (14 000 €). Une seule entreprise peut commencer les travaux rapidement (fin août).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix de l'entreprise Etienne (sol, peinture) pouvant intervenir dès août et Gardelle (électricité).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. COMMISSION RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Stéphane Houssier

Création d'une commission spécifique en vue d'engager un projet et un chiffrage auprès d'un architecte.

Les membres proposés sont : Sébastien GRAVIER, Karina MONNET, Fabienne CHAUTY, Céline DOUARIN, Isabelle DAURES, Gaëtan DUBIEN, Nicolas MIALON.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les membres de cette commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Sébastien Gravier

- Nouveau camion acheté = 23 000 €.
- Une poubelle pour déjections canines installée place de la fontaine.
- Réparation aire de jeux enfants
- Stade : Terrain en très mauvais état mais le club Nord Limagne intéressé.
Remise en états à chiffrer environ 2,5 € / m2 pour réfection de la pelouse.
Sujet à creuser en Septembre.

PERSONNEL COMMUNAL

1. MISE A JOUR DES CONTRATS DE TRAVAIL

Rapporteur : Gisèle Bernard, Stéphane Houssier

Poursuite de 5 CDD pour le service de la cantine, la garderie et le ménage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SERVICE SCOLAIRE ET CANTINE

1. COUT FONCTIONNEMENT ECOLE PRIMAIRE

Rapporteur : Gisèle BERNARD

Le coût de fonctionnement par élève de l'école publique pour 2019-2020 s'élève à :

- élève en primaire : 216, 43 €
- élève en maternelle : 780, 03 €

Le montant versé à l'école Ste Hélène est de 11 696, 04 euros soit

216,43 € X 18 élèves en primaire

780,03 € x 10 élèves en maternelle.

2. COUT FONCTIONNEMENT CANTINE

Rapporteur : Gisèle BERNARD

- Le coût de Fonctionnement de la cantine est facturé aux familles qui n'habitent pas la commune d'ARTONNE.

Pour l'année scolaire 2019-2020 il était de 1,71 €uros par repas.

M. le Maire propose pour l'année scolaire 2020-2021 une augmentation de 1% soit 1,73 €uros par repas.

Les prix des repas seraient de :

- 3,68 € pour les famille d'ARTONNE
- 3,68 € + 1,73 € soit 5,41 € pour les familles extérieures à la commune

A la rentrée M. COUTHARD installera un four de mise en température

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE A DISPOSITION

1. MISE A DISPOSITION MAISON DE PAYS

Rapporteur : Romain LEGRAND

Une demande a été formulée par Marie Lana qui souhaite développer une activité commerciale basée sur la vente de bougies artisanales et de produits locaux. Après la visite de la maison de pays, elle souhaiterait en disposer pendant l'été pour tester cette saison.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir une convention de mise à disposition avec un loyer symbolique. Il est rappelé que d'autres accords écrits devront être recherchés sur des sollicitations similaires (marché de pays notamment).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REPRESENTATION

1. PETITES CITES DE CARACTERE

Rapporteur : Stéphane Houssier

Karina Monnet est représentante de la commune auprès de l'association. Après vérification, JC Faugeras (ancien adjoint impliqué dans la démarche) ne peut pas être le représentant suppléant. Romain Legrand est proposé comme représentant suppléant.

Il est proposé que le Conseil Municipal valide ce choix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. INFORMATION COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Rapporteur : Stéphane Houssier

Président : C. Raynaud

S. Houssier est nommé Vice Président à l'environnement et au GEMAPI

Les commissions thématiques sont ouvertes aux élus communaux. Liste des personnes à transmettre avant le 20 août.

Choix des élus du SBA de Plaine Limagne le 7 septembre

VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

1. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rapporteur : Céline Douarin, Romain Legrand

La municipalité souhaite mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes en s'appuyant sur les enfants de 2008-2010 (CM2-5ème) qui sont au nombre de 38. A la vue d'autres expériences et au nombre d'établissements scolaires concernés (2 écoles, 3 collèges), le mode de scrutin choisi serait communal. Il est proposé d'organiser une réunion publique puis des élections en septembre.

Il est proposé que le Conseil Municipal valide ces choix et que la démarche soit poursuivie à la rentrée scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. INFORMATION TIR A L'ARC

Rapporteur : Stéphane Houssier

Le club de tir à l'arc a été reconstruit. La salle polyvalente est utilisée 4 fois par semaine. Le club souhaite poursuivre son activité. La commune souhaite mesurer les coûts d'utilisation de la salle polyvalente avant de s'engager et officialiser l'occupation des bords de la Morge.

DELIBERATIONS DIVERSES

1. REVALORISATION DES LOYERS

☞ Loyers non revalorisés depuis 2016

☞ Augmentation nécessaire car trop d'écart avec coûts inflation et indexation INSEE

Proposition d'augmenter les loyers en cours de 1,5 % à compter du 1^{er} août.

Il est proposé que le Conseil Municipal valide ce choix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ENCAISSEMENT

Vandalisme portes salle des fêtes : 638 € de l'assurance à encaisser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Pas d'obligation de faire un appel d'offre pour l'énergie, proposition de garder le contrat actuel

☞ Réévaluation taxe d'aménagement : sujet à reprendre avec Nicolas MIALON. 1% actuel très faible.
Coûts en parallèle à couvrir.

☞ Prêts en cours à taux élevés mais difficultés à négocier un rachat en raison des fortes indemnités de remboursement anticipé. Revoir la Caisse d'Épargne pour discussion.

L'ordre du jour étant intégralement épuisé, le Maire clôt la séance à 22h45min
